

## MESURES VISANT À PRÉVENIR L'INTRODUCTION DE LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP) AU QUÉBEC

### MESURES DE BIOSÉCURITÉ À L'INTENTION DES ABATTOIRS

La diarrhée épidémique porcine (DEP) continue de se propager aux États-Unis et est maintenant présente dans la plupart des États producteurs de porcs. Cette maladie est très contagieuse et occasionne des pertes économiques importantes aux fermes infectées. L'industrie porcine québécoise et canadienne est à risque face à cette maladie, particulièrement par les camions et remorques de transport qui livrent des truies de réforme et autres types de porcs aux États-Unis et qui ne sont pas systématiquement lavés, désinfectés et séchés avant d'autres transports de porcs au Canada. Les abattoirs de porcs sont donc invités à mettre en application les mesures de biosécurité suivantes afin de prévenir l'introduction de la DEP au Québec :

1. Dans la mesure du possible, adapter la cédule d'abattage pour que les lots de porcs en provenance d'autres provinces soient déchargés en fin de journée ou à un autre moment prédéterminé si cela permet de minimiser encore plus les risques de propagation de la DEP à d'autres camions de transport.
2. S'assurer que le matériel de nettoyage de l'abattoir (p. ex. : pelle, balai) n'est pas utilisé dans les camions pour éliminer la litière et l'accumulation de fèces sur la rampe.
3. S'assurer que le camionneur n'utilise pas de matériel d'abattoir pour manipuler les porcs tels que panneaux, bâtons, bâtons électriques, fouets, etc. Il doit apporter son propre matériel. Pour les équipements communs obligatoires (p. ex. : civière), ceux-ci doivent être lavés et désinfectés après chaque utilisation.
4. Le camionneur ne devrait pas avoir accès au quai de déchargement (portion interne) et aux parcs d'attente. Bien identifier les zones interdites pour que le camionneur les reconnaisse facilement.
5. Les employés de l'abattoir ne se rendront pas à l'intérieur du camion (pour aider le camionneur à transporter des animaux non-ambulatoires par exemple).
6. Après le déchargement, l'environnement du quai de déchargement (c.-à-d. sur le quai et au sol près du quai) devrait être nettoyé des accumulations de copeaux de bois et de fèces.
7. Il est recommandé de procéder à un lavage et une désinfection du quai de déchargement au besoin et au minimum quotidiennement.
8. L'aire de déchargement devrait idéalement être recouverte de béton et/ou d'asphalte et/ou permettre un drainage rapide des eaux de ruissellement pour éviter toute accumulation d'eau stagnante.
9. L'eau de ruissellement sur l'aire de déchargement et celle de l'écurage des camions (le cas échéant) est canalisée, captée et traitée avant le déversement dans l'égout pluvial.
10. Les matériaux des murs et des planchers du quai de déchargement (portions intérieure et extérieure) devraient être facilement lavables. Éviter l'utilisation du bois ou autres matériaux poreux.
11. Les employés qui travaillent ou demeurent sur une ferme ont reçu de l'information sur la DEP et sont conscients des risques sanitaires pour les élevages avec les pathogènes pouvant se retrouver en abattoir.
12. Dans la mesure du possible, le camion transportant les viandes non-comestibles dispose d'un trajet particulier et unique à cette activité dans la cour de l'abattoir de façon à éviter les croisements avec les camions de transport des porcs.

Pour plus de détails sur les mesures de biosécurité en abattoir, se référer au site Internet du Conseil canadien de la santé porcine à :

[http://www.santeporcine.ca/documents/Fiche%20Technique%20Biosecurite%20dans%20la%20cour%20des%20abattoirs%20de%20porcs%20\(Mai%202011\).pdf](http://www.santeporcine.ca/documents/Fiche%20Technique%20Biosecurite%20dans%20la%20cour%20des%20abattoirs%20de%20porcs%20(Mai%202011).pdf)

### **Recommandations sur les désinfectants contre le virus de la DEP**

Pour que les désinfectants soient efficaces, il est important de bien laver les surfaces afin d'enlever toute matière organique.

Beaucoup de désinfectants virucides ont été reconnus efficaces pour inactiver le virus de la DEP. One-Stroke Environ (Phenol), Virkon, Virocid, Synergize (Ammonium quaternaire et glutaraldehyde) et le Chlorox en sont des exemples. On peut s'attendre à ce que d'autres produits similaires comme le Hyperox, le PF-300 et l'Aseptol-2000 soient aussi efficaces.

Lorsqu'utilisé à l'extérieur (p. ex. : dans un pulvérisateur à jardin), toute solution désinfectante doit être changée régulièrement pour garder son efficacité. Veuillez vous informer auprès de votre fournisseur pour connaître les recommandations du manufacturier à cet égard. Par exemple, une solution de Virkon devrait être changée dès que l'indicateur de couleur rose disparaît et que la solution devient blanchâtre ou après un maximum de 7 jours. En ce qui concerne, le Virocid, une solution maintient son efficacité jusqu'à 4 semaines. En tout temps, la solution devrait être protégée des rayons du soleil et des températures extrêmes.

*15 août 2013*